

Compteurs électriques communicants : quels bénéfices attendus ?

Louis Sanchez et Sabine Corcos, DGEC

18 mai 2015



Cadre législatif et réglementaire

- **Directive 2009/72**, annexe 1 :

« Les États membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité. (...) »

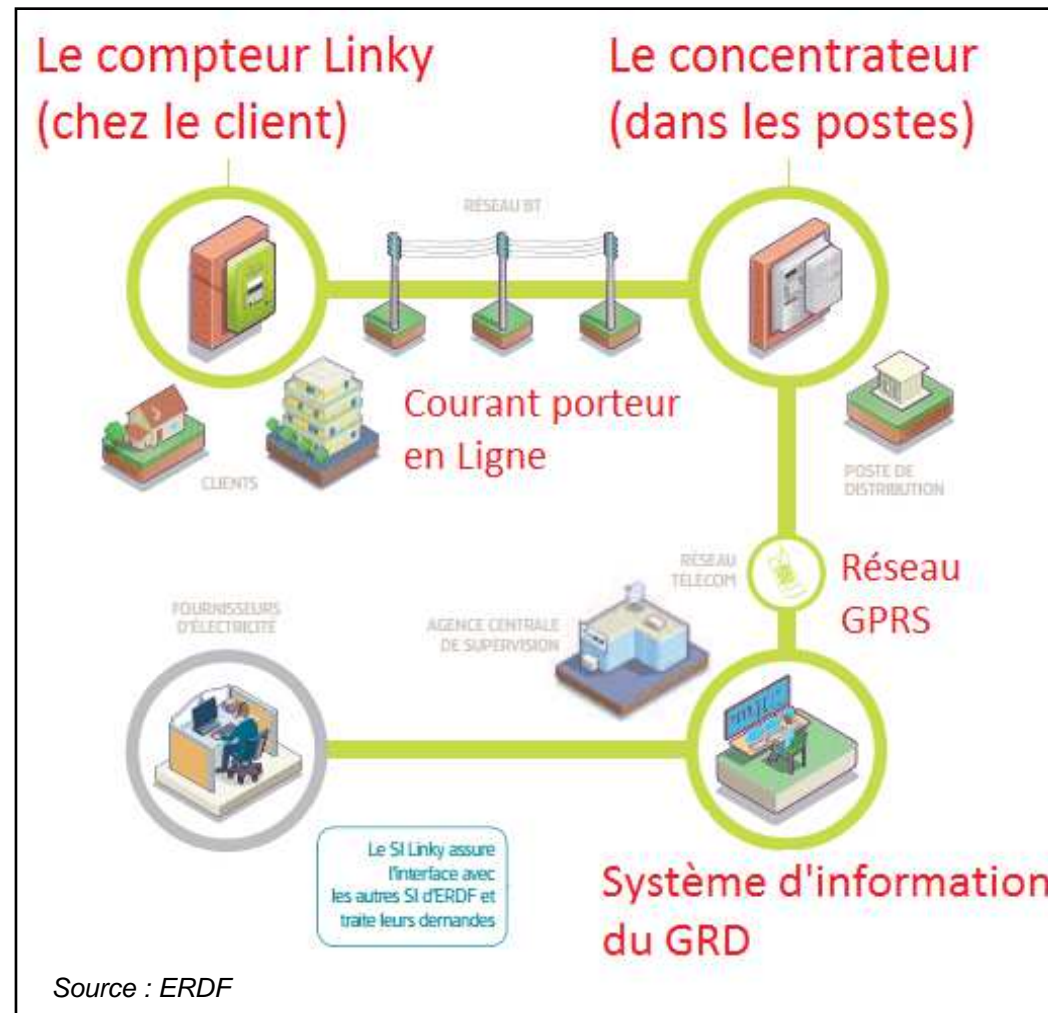
Si la mise en place de compteurs intelligents donne lieu à une évaluation favorable, au moins 80 % des clients seront équipés de systèmes intelligents de mesure d'ici à 2020. »

- **Article L. 341-4** du code de l'énergie : prévoit le déploiement de dispositifs de comptage évolués
- **Décret n° 2010-1022** du 31 août 2010 relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité : établit notamment le calendrier de déploiement
- **Arrêté du 4 janvier 2012** : fixe les fonctionnalités et spécifications

Principe de fonctionnement

Le compteur est doté de capacités de communication bidirectionnelle.

La communication s'effectue entre un ensemble de compteurs et un concentrateur localisé à proximité, via la **technologie du Courant Porteur en Ligne**. Ensuite, les données rassemblées sont transmises au SI du gestionnaire de réseau par l'intermédiaire du **réseau de téléphonie**.



Les fonctionnalités du compteur

Fonctionnalités du compteur Linky

Fonctionnalités standards:

- Enregistrement de plusieurs index de consommation
- Enregistrement de la valeur max de la puissance consommée
- Contact paramétrable
- Communication locale
- Gestion de la pointe mobile



Nouvelles fonctionnalités :

- Relève à distance de la consommation
- Enregistrement de plusieurs index pour le fournisseurs
- Courbe de charges
- Interrupteur pour la coupure de l'alimentation
- Coupure et autorisation de rétablissement à distance
- Gestion de 7 contacts externes supplémentaires
- Affichage et communication locales évolués
- Détection de la fraude

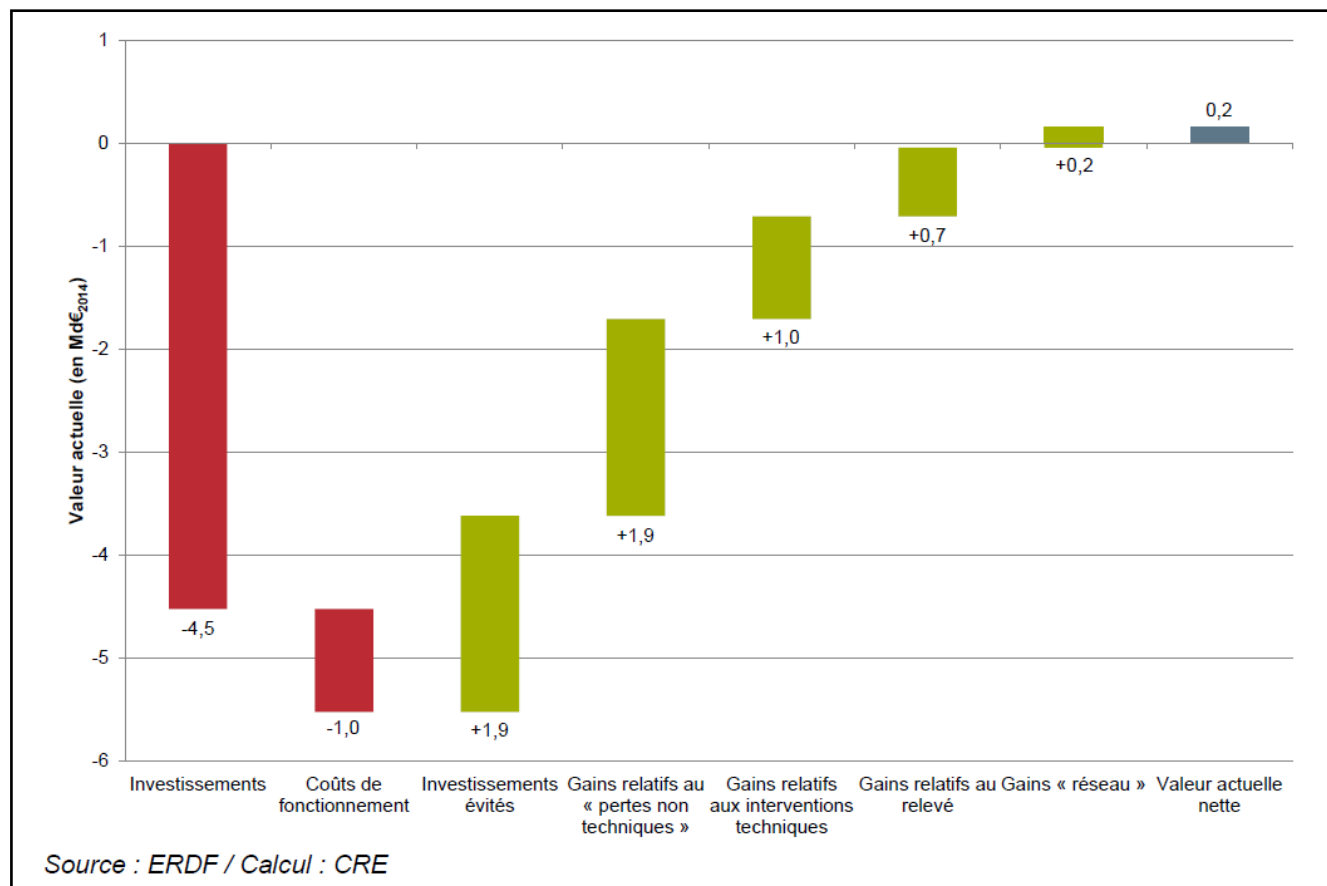
Autres fonctionnalités :

- Enregistrement de la production
- Relève à distance de la production
- Mesure des excursions de la plage réglementaire de la tension
- Mesure de la durée des coupures

Source : CRE et ERDF

Financement du projet

L'investissement est estimé à environ **5 milliards d'euros** et financé par les gestionnaires de réseaux de distribution. Le modèle économique du projet est **équilibré dans la durée** (les gains compensent les charges).



Le cadre tarifaire, adopté en juillet 2014 par la Commission de régulation de l'énergie, prévoit une **répartition dans le temps de la couverture des coûts**, afin de garantir la neutralité du projet pour le consommateur, ainsi qu'un mécanisme de régulation incitative.

Services rendus à l'amont

Linky va jouer un rôle fondamental dans la **modernisation** du réseau, au cœur de la transition énergétique.

Linky permettra d'augmenter significativement l'**observabilité** du réseau basse tension, avec notamment :

- Un suivi plus fin du niveau de la tension sur le réseau BT
- Une détection plus rapide des pannes ainsi que des anomalies de consommation

Linky permettra ainsi d'optimiser la gestion et le développement du réseau de distribution et de **préparer les réseaux à l'intégration massive d'énergies renouvelables et de véhicules électriques.**

Services rendus à l'aval

Linky permettra **d'améliorer la qualité du service** rendu aux utilisateurs.

- Linky améliorera l'**information** des consommateurs sur leur consommation et permettra des **facturations** sur la base de **données réelles**.
- Les **relevés effectués à distance** ne nécessiteront plus la présence du client et **de nombreuses opérations seront simplifiées** (changements de contrat, de fournisseur)
- Linky favorisera **l'émergence de services de maîtrise des consommations**, auxquels il servira de support, ainsi que l'apparition **de nouvelles offres tarifaires**.

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

Afin de faire du compteur un outil de maîtrise de la consommation, l'article 7bis prévoit notamment :

- Des **missions d'information** pour les gestionnaires de réseaux de distribution, avec la mise à disposition de tous les consommateurs:
 - De leurs **données de comptage**
 - Des **systems d'alerte** liés au niveau de leur consommation
 - Des **éléments de comparaison** issus de moyennes statistiques basées sur les données de consommations locales et nationales.
- Un **dispositif déporté d'affichage** en temps réel des données de consommation, exprimées en euros, pour les personnes en situation de **précarité énergétique**
- Le principe d'une généralisation progressive de ce dispositif

Le comité de suivi du déploiement du compteur communicant

Le comité de suivi lancé en décembre 2014 vise à partager et à suivre les enjeux liés au déploiement dans la durée.

- Information des acteurs sur le déploiement des compteurs par ERDF et les Entreprises Locales de Distribution
- Accès aux données et protection des données
- Travail sur l'accompagnement des consommateurs avant, pendant et après la pose
- Information sur l'évolutivité des interfaces en aval du compteur

Le sujet de la collecte de la courbe de charge et du recueil du consentement du consommateur sera approfondi dans le cadre d'un groupe de travail spécifique.

Merci de votre attention

